

Le budget de la future médiathèque adopté

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal de Cabannes s'est penché sur les moyens financiers à mettre à disposition de la création de la médiathèque. Rappelons que celle-ci constitue un des axes majeurs du futur Pôle Intergénérationnel. Rappelons que ce pôle verra la création d'une salle de sports, de salles d'activités à destination principale des personnes âgées, un accueil jeune avec son point d'information et d'un espace musique. Ce sera le lieu où se croiseront et se rencontreront les différentes générations du village.

L'espace médiathèque sera situé sur deux niveaux. Malgré une population d'environ 4500 habitants, Cabannes ne dispose pas de bibliothèque. Seul, un point lecture d'environ 50m², géré par les équipes du Foyer Rural, constitue le point d'accès aux divers médias culturels, et encore l'accès à ce point n'est pas adapté pour tous ! Le projet ambitieux présenté aux élus ne se limite pas à une bibliothèque "*des temps modernes*". Des animations culturelles de type café lecture, un "coin" jeux de société, des semaines à thème, des cinés goû-

ter sont d'ores et déjà à l'étude afin d'être proposés aux Cabannaises et Cabannais.

Toutes ces activités visent à permettre, à favoriser les rencontres entre les différentes générations de la population. Bien entendu un fond de livres, de DVD, de livres audio pour les malentendants, de revues, etc. sera mis à disposition du public. Des actions en faveur et en direction de l'école (heure du conte, etc.) font parties des préoccupations des élus. La mise à disposition progressive de toutes les composantes devrait intervenir dès 2018.

D'ici là, l'aménagement intérieur de l'espace médiathèque va se poursuivre. Convaincus de la justesse de cette action pour le village, après en avoir délibéré, les élus ont approuvé, à l'unanimité, le financement suivant pour un montant total de 66 836, 84 € : financement par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 23 392, 89 € soit 35 % ; financement par le Conseil Départemental à hauteur de 30 076,58€ soit 45 % ; le solde, à charge de la commune s'élève à 13 367,37€.